



5 novembre 2025

**Avis de modification des frais :
TICO lance un cours de certification amélioré**

Le 5 janvier 2026, le TICO lancera un nouveau cours de certification amélioré et un examen destiné aux personnes souhaitant devenir conseillers en voyages et superviseurs ou gestionnaires d'agences.

À la fin mai, le TICO a communiqué des renseignements avec l'industrie et les parties prenantes au sujet du nouveau cours en ligne entièrement interactif qui remplacera le manuel d'étude statique actuel. Le TICO a également partagé des renseignements concernant les changements proposés aux frais d'examen de certification et a sollicité des commentaires au cours d'un processus de consultation d'un mois. Nous remercions toutes les personnes qui ont pris le temps de nous faire part de leurs commentaires.

Bien que les commentaires au sujet du cours amélioré aient été généralement positifs, nous avons également entendu certaines préoccupations concernant l'approche du TICO. Nous avons pris tous les commentaires au sérieux et les avons examinés avec soin avant de prendre une décision. Un résumé des commentaires issus de la consultation a été communiqué précédemment.

À compter du 5 janvier 2026, les modifications tarifaires suivantes entreront en vigueur :

Ces frais s'appliquent uniquement aux personnes qui passent leur examen de certification du TICO.

Les personnes déjà certifiées ne sont soumises à aucuns nouveaux frais ni à de nouvelles exigences (veuillez consulter les renseignements ci-dessous concernant l'examen de superviseur ou de gestionnaire).

Composante du cours	Frais actuels (Jusqu'au 4 janvier 2026)	Nouveaux frais (À compter du 5 janvier 2026)
Examen de conseiller en voyages	35 \$	Non applicable – sera proposé en tant qu'examen combiné
Examen de superviseur ou gestionnaire	35 \$	Non applicable – sera proposé en tant qu'examen combiné
Examen combiné	50 \$	150 \$
Frais de reprise d'examen	24 \$ (Restera disponible jusqu'au 31 décembre 2026)	50 \$

Les personnes peuvent continuer à s'inscrire et à payer pour les examens actuels jusqu'au dimanche 4 janvier 2026. Les personnes qui s'inscrivent et paient au plus tard le dimanche 4 janvier 2026 disposeront d'une période de six mois pour compléter leur examen selon le format actuel. Les reprises d'examen dans le cadre de l'ancien cours resteront disponibles jusqu'au 31 décembre 2026.



Toute personne qui s'inscrit et paie pour un examen à compter du 5 janvier 2026 suivra le nouveau cours et passera le nouvel examen, au nouveau tarif de 150 \$.

À propos du nouveau cours de certification et de l'examen :

Caractéristiques :

Le nouveau cours de certification est un programme d'éducation en ligne modernisé, bilingue, accessible et entièrement interactif, offert en collaboration avec un prestataire de formation pour adultes de pointe.

Le cours amélioré intègre les meilleures pratiques en matière d'apprentissage pour adultes et de formation en ligne, en s'éloignant de l'approche basée sur la mémorisation. Cela comprend des modules interactifs, du matériel d'entraînement et des questions, des outils de référence et une plateforme conviviale.

Le nouveau cours met l'accent sur l'application par les apprenants des contenus relatifs à la réglementation et à la protection des consommateurs, renforçant ainsi leurs connaissances réglementaires et leur professionnalisme.

Le cours comprend des outils de sécurité améliorés tirant parti des technologies émergentes.

Examen unique :

Au lieu de comporter deux niveaux comme le cours actuel (conseiller en voyages et superviseur ou gestionnaire), le nouveau cours de certification du TICO propose un examen unique et consolidé.

Il ne s'agit pas simplement de fusionner deux cours existants en un seul; le cours de certification du TICO a été restructuré, rationalisé et simplifié. L'objectif est de rendre l'apprentissage plus facile à suivre et plus pertinent pour l'industrie du voyage et les professionnels du tourisme d'aujourd'hui.

Le cours mis à jour couvre des domaines clés tels que le traitement des plaintes des consommateurs, la conformité et l'application de la loi, la tenue de registres et d'autres responsabilités réglementaires, offrant à chaque nouvel apprenant une compréhension complète, mais accessible des lois de l'Ontario sur la protection des consommateurs, tant en ce qui concerne les particuliers que les entreprises de vente de voyages.

Le contenu de l'examen a été soigneusement conçu pour éliminer le jargon juridique complexe, en utilisant un langage clair et courant afin d'aider les apprenants à comprendre facilement l'application pratique des lois de l'Ontario sur la protection des consommateurs.

Pour plus de renseignements concernant le nouveau cours de certification, veuillez [cliquer ici](#).



Que faire si je souhaite obtenir ma certification de superviseur ou gestionnaire?

Pour les personnes déjà certifiées comme conseillers en voyages, mais qui souhaitent obtenir la désignation de superviseur ou gestionnaire, vous avez la possibilité de passer l'examen de superviseur ou gestionnaire existant au coût de 35 \$.

La date limite pour s'inscrire et payer l'examen de superviseur ou gestionnaire existant est le dimanche 4 janvier 2026.

Vous disposerez de six mois à compter de la date de paiement de l'examen pour le passer. Veuillez vous rendre sur [Oliver's Learning](#) pour vous inscrire et payer votre examen.

Pour toute personne qui s'inscrit et paie son examen à compter du 5 janvier 2026, il n'y aura qu'un seul examen couvrant à la fois les titres de conseiller en voyages et de superviseur ou gestionnaire. À compter du 5 janvier 2026, vous devrez réussir un examen unique au coût de 150 \$ pour obtenir la Certification du TICO en tant que superviseur ou gestionnaire.

Pour plus de renseignements sur la transition, veuillez consulter le [site Web du TICO](#).

Pourquoi TICO modifie-t-il les frais d'examen du cours de certification?

Avec le lancement de son nouveau cours de formation modernisé, TICO met à jour ses frais d'examen afin de refléter son engagement envers la qualité, le recouvrement des coûts et les améliorations futures.

Il ne s'agit pas simplement d'une modification des frais, mais de la mise en place d'un cours éducatif modernisé et novateur pour répondre aux besoins d'un environnement de voyage de plus en plus complexe et exigeant.

Les frais d'obtention de la certification du TICO n'ont pas changé depuis le lancement du cours en 2009, il y a 16 ans. Durant cette période, TICO a apporté des améliorations progressives au cours de certification sans modifier les frais.

Cette modification des frais garantit la viabilité financière du cours de certification et son adéquation aux coûts réels de sa mise en œuvre, de son maintien et de son amélioration future.

Pour plus de renseignements :

- [Mise à jour du site Web du cours de certification](#)
- [Foire aux questions](#)

Des questions?

Si vous avez des questions, veuillez, SVP, communiquer avec tico@tico.ca ou veuillez bien composer le 1-888-451-TICO (8426).